



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

LE DIRECTEUR DU CABINET

Paris, le **14 AVR. 2020**

Monsieur le Président,

Dans votre lettre du 2 avril cosignée avec M. Yann LUCIEN, Président de la CPME-NC, et M. Jean-Louis LAVAL, Président de l'U2P-NC, vous interrogez M. le Premier ministre sur l'accompagnement du gouvernement français auprès de la Nouvelle-Calédonie pour faire face aux conséquences économiques de la crise du COVID-19.

Entièrement mobilisé par la gestion de cette crise, sensible à votre correspondance et à la situation en Nouvelle-Calédonie, le Premier ministre m'a demandé de vous répondre directement.

Par lettre du 6 mars, M. le Premier ministre a confirmé à M. le Président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, le principe du concours, au nom de la solidarité nationale, du gouvernement français et de ses opérateurs à la lutte contre le COVID-19 en Nouvelle-Calédonie.

S'agissant du soutien à l'économie calédonienne, je vous rappelle que les mesures exceptionnelles instaurées par la loi d'urgence et la loi de finances rectificative adoptées pour faire face au COVID-19 (fonds de solidarité cofinancé avec les collectivités, garantie des prêts) s'appliquent en Nouvelle-Calédonie.

En outre, afin de permettre à la Nouvelle-Calédonie de faire face à ses engagements immédiats dans un contexte de baisse brutale de ses ressources et de celles du régime de protection sociale de la Nouvelle-Calédonie, et en réponse à la demande des autorités calédoniennes, le gouvernement va solliciter auprès du Parlement l'autorisation exceptionnelle d'apporter sa garantie à un prêt de très longue durée de 240 M€ qui pourra être souscrit auprès de l'Agence française de développement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Benoît RIBADEAU-DUMAS

Monsieur Daniel OCHIDA
Président du MEDEF-NC
6 rue Jean Jaurès
BP 466
98845 NOUMEA Cedex